

INAUGURATION DE LA DÉVIATION DE LA ROUTE NATIONALE 580 À LAUDUN-L'ARDOISE ET DU CARREFOUR GIRATOIRE DE ROQUEMAURE

MERCREDI 10 JUILLET 2024

DOSSIER DE PRESSE



SOMMAIRE

Éditos

La déviation de Laudun-l'Ardoise

L'engagement financier des partenaires

La mise en place et le suivi des mesures environnementales

L'archéologie préventive

Le chantier

Zoom sur les travaux du giratoire de Roquemaure

Contacts presse

ÉDITOS



PIERRE-ANDRÉ DURAND
PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE,
PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

« La mise en service de la déviation de Laudun-l'Ardoise témoigne de la mobilisation de l'État et de ses partenaires pour répondre aux besoins des territoires. La modernisation de la route nationale 580 améliorera le quotidien des riverains et des usagers avec un meilleur cadre de vie et le renforcement de la sécurité routière. Le trafic routier sera diminué dans la traversée de la commune et un passage à niveau jugé dangereux a été supprimé. De plus, en assurant les dessertes du port de L'Ardoise et du parc régional d'activité économique le projet contribue à soutenir l'activité économique du Gard Rhodanien.

Cette inauguration est aussi l'occasion de saluer l'avancement des travaux de l'aménagement du giratoire de Roquemaure qui sécurisera le carrefour sur la RN580 au niveau de la sortie de l'échangeur avec l'autoroute A9 et dont les travaux s'achèveront courant juillet 2024. »



CAROLE DELGA,
PRÉSIDENTE DE LA RÉGION
OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

« Cette nouvelle liaison routière, parallèle à la route nationale 580, soutenue par la Région à hauteur de 6 M€, répond aux besoins concrets des habitants de Laudun-l'Ardoise. En fluidifiant les circulations et en désengorgeant le trafic qui traverse la commune, elle améliore le quotidien et le confort des habitants. En permettant la suppression d'un passage à niveau dangereux, elle assure leur sécurité et leur bien-être. En facilitant l'accès aux pôles économiques, elle participe grandement à l'attractivité du territoire. Grâce à la mobilisation de tous les partenaires, cette opération est une réussite et je m'en félicite ! »



FRANÇOISE LAURENT-PERRIGOT,
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU GARD

«Je suis heureuse que la coordination avec l'ensemble des acteurs de terrain ait aujourd'hui abouti avec cette inauguration qui va faciliter les déplacements de tous les usagers de la route, en toute sécurité, entre Avignon et Laudun-l'Ardoise.

Cette nouvelle déviation absorbera le trafic Nord-Sud sur l'axe Bagnols-sur-Cèze / Roquemaure et les voiries locales existantes réaménagées. Cela va permettre de faciliter les dessertes locales, les pôles économiques et le futur Pôle d'échanges multimodal situé sur la ligne ferroviaire «Rive droite du Rhône» en cours de réouverture progressive.

Cela conforte le fait que les politiques publiques en matière d'infrastructures de transport doivent se concevoir de manière partagée autour des projets de territoires. C'est pour cela que le Conseil départemental a souhaité soutenir cette opération à hauteur de 11,63 M€, soit 26,50% du budget global.»



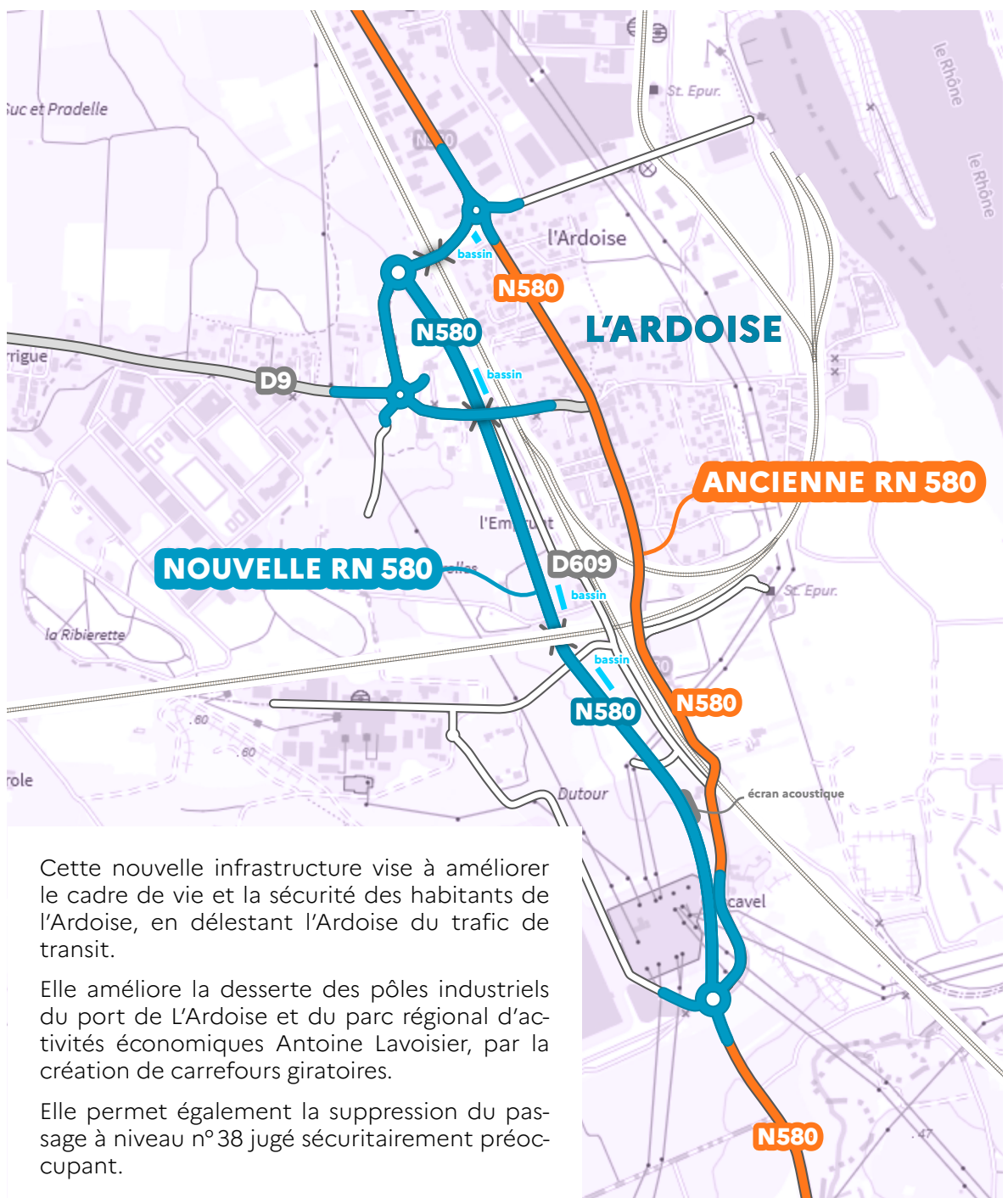
JEAN CHRISTIAN REY,
PRÉSIDENT DE L'AGGLOMÉRATION
DU GARD RHODANIEN

«Je suis particulièrement heureux de la réalisation de cette déviation qui va fluidifier l'important trafic routier de cet axe particulièrement emprunté. Le cadre de vie des riverains de la RN 580 et en particulier ceux du hameau de l'Ardoise s'en trouve grandement amélioré. Ce résultat concrétise l'aboutissement de longues négociations visant à convaincre l'État, la Région et le Département de réaliser ce contournement plutôt que de seulement supprimer ce passage à niveau dangereux. Bien que n'ayant pas la compétence voirie, l'agglomération du Gard rhodanien apporte la contribution financière la plus significative, proportionnellement à la taille des autres cofinanceurs, à la réalisation de ce projet structurant qui bénéficie à toutes et à tous et stimule à la fois l'attractivité et l'activité économique du deuxième pôle industriel d'Occitanie.»

LA DÉVIATION DE LAUDUN-L'ARDOISE

La déviation de Laudun-l'Ardoise consiste en la création d'une route bidirectionnelle d'environ trois kilomètres en tracé neuf parallèle à la RN 580 existante entre le carrefour d'accès au parc régional d'activités économiques Antoine Lavoisier et le carrefour d'accès au port de l'Ardoise.

Elle comprend quatre carrefours giratoires, deux ouvrages d'art de franchissement des voies ferrées SNCF et un ouvrage d'art de rétablissement de la RD 9.



L'ENGAGEMENT FINANCIER DES PARTENAIRES

L'opération coûte 30,2 M€, auxquels s'ajoute le montant des acquisitions foncières réalisées dans le cadre des aménagements globaux de la Rhodanienne.

Ce sont initialement 0,2 M€ qui ont été inscrits au Programme de Développement et de Modernisation des Infrastructures (PDMI) 2009-2013 et financés intégralement par l'État.

Les 30 M€ restants ont ensuite été inscrits au Contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020, prolongé jusqu'en 2022, afin de finaliser l'opération durant cette contractualisation.

Parmi eux, 20 M€ ont été cofinancés au titre des infrastructures routières par l'État (30 %), la Région Occitanie (30 %), le Conseil départemental du Gard (26,50 %) et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (13,50 %).

Les 10 M€ restants ont été intégralement pris en charge par l'État, dans le cadre du programme de sécurité ferroviaire.

Il est à noter que, dans le cadre du plan de relance, l'opération a fait l'objet de la mise en place de financements anticipés fin 2020, afin d'accélérer la réalisation de l'infrastructure.



LA MISE EN PLACE ET LE SUIVI DES MESURES ENVIRONNEMENTALES

Comme c'est le cas pour tout projet d'infrastructure routière dont il assure la maîtrise d'ouvrage, l'État a engagé la démarche «éviter, réduire, compenser» pour maîtriser l'impact du chantier sur l'environnement. Les prescriptions environnementales à respecter, en phase chantier comme en phase exploitation, sont détaillées dans l'arrêté préfectoral relatif à l'autorisation environnementale délivrée le 29 avril 2020.

S'agissant de la biodiversité présente dans le secteur, ces mesures concernent en particulier :

- les quinze habitats naturels recensés ;
- la flore : une plante patrimoniale protégée (le stipe chevelu) et six espèces invasives ;
- la faune protégée : quarante espèces d'oiseaux, quatre espèces de reptiles (le Lézard à deux raies, la Couleuvre de Montpellier, la Couleuvre à échelons et le Lézard des murailles), trois espèces d'amphibiens (le Crapaud calamite, la Grenouille verte et le Pélodyte ponctué) et des insectes protégés (la Zygène cendrée, la Cordulie à corps fin, le Gomphe à pattes jaunes, le Grand Capricorne, la Magicienne dentelée).

Parmi ces mesures figurent des aménagements en faveur des odonates et des reptiles sur des parcelles mises à disposition par la commune de Laudun-l'Ardoise, et pour lesquels un plan de gestion spécifique a été établi. Il est mis en œuvre en lien avec l'Office National des forêts pour une durée de 25 ans et comprend le suivi régulier de son efficacité par un écologue.

Par ailleurs, certaines parcelles ont fait l'objet de mesures spécifiques comme celle destinée à maîtriser le développement de la Canne de Provence (espèce invasive), ou encore, en phase chantier, la mise en place de zones de mise en défens pour préserver l'habitat de la Magicienne dentelée.



la Magicienne dentelée

Des mesures ont également été prises en faveur de la préservation de la ressource en eau :

- Rétablissement des transparences hydrauliques ;
- Dimensionnement des fossés de la plateforme pour une pluie d'occurrence centennale ;
- Réalisation de cinq ouvrages de rétention et dépollution (chronique et accidentelle), dont deux bassins sanitaires pour la lutte contre la prolifération des moustiques.

L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

Comme pour chaque projet d'aménagement les enjeux archéologiques doivent être pris en compte par le porteur de projet préalablement au démarrage des travaux. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Occitanie a ainsi été accompagnée par la Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie (DRAC), Service régional de l'archéologie, pour mettre en œuvre la procédure d'archéologie préventive.

Ainsi, plusieurs campagnes de diagnostic archéologique ont été réalisées par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) en 2017 et 2020, et l'une d'elle a permis de mettre en évidence la présence de vestiges archéologiques. Certains de ces vestiges ont nécessité une étude plus exhaustive, rendue possible grâce à l'organisation de fouilles archéologiques complémentaires prises en charge dans le cadre de l'opération. Ces fouilles ont permis de recueillir des données archéologiques, de les analyser et d'en restituer les résultats à la collectivité ainsi qu'au grand public, contribuant ainsi à l'enrichissement de la connaissance de notre patrimoine local.

Le chantier de fouille réalisé a permis d'étudier un site non répertorié datant du Moyen Âge qui se caractérise par son excellent état de conservation, son ampleur et par la diversité des structures exhumées. Il s'agit d'un village équipé d'au moins deux aires d'ensilage et deux espaces funéraires. Les vestiges se répartissent sur environ 6000m² sur le flanc en pente douce d'une colline qui présente un double pendage, vers le sud pour rejoindre le cours du Nizon, et vers l'est jusqu'au lit majeur du Rhône. À l'origine, le village devait s'étendre sur une emprise comprise entre 1 et 1,5 hectare.



LE CHANTIER

L'opération de réalisation de la déviation de Laudun-l'Ardoise est pilotée par l'État, sous l'autorité du préfet de région. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la DREAL Occitanie et la maîtrise d'œuvre par la Direction interdépartementale des routes Méditerranée (DIRMED) – SIR de Mende Montpellier.

Les travaux ont été organisés en trois phases :

- Ils ont débuté au printemps 2020 par la construction des giratoires d'extrémité nord et sud de la déviation (mis en service dès leur achèvement) puis du pont sur la voie ferrée de la rive gauche du Rhône (voie principalement exploitée pour le fret, rouverte à la circulation de voyageurs en 2022 à la demande de la Région).
- Les aménagements se sont poursuivis avec la réalisation des deux giratoires assurant la continuité de la RD9 et de la route de liaison entre ces carrefours.
- La dernière phase de travaux a débuté en août 2022 avec la création de la section courante entre les giratoires ainsi que des ouvrages d'art. Son achèvement permet la mise en service de la déviation le 11 juillet 2024.

Le calendrier du projet a été parfaitement maîtrisé et respecté, malgré la découverte durant la dernière phase de chantier d'amiante dans le sol au niveau des emprises d'un bassin de traitement des pollutions.

Les travaux de mise en œuvre et de suivi des mesures compensatoires ont quant à eux débuté dès septembre 2021, soit avant le début de la dernière phase de réalisation de l'infrastructure. Les aménagements paysagers, dont les plantations, interviendront durant la période la plus favorable, à l'automne 2024.

Chiffres-clés

- 48 mois de travaux
- 5434 heures au titre de la clause d'insertion sociale
- 12 entreprises et 32 sous-traitants



ZOOM SUR LES TRAVAUX DU GIRATOIRE DE ROQUEMAURE

À quelques kilomètres de Laudun-l'Ardoise, l'État (sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL Occitanie et sous maîtrise d'œuvre de la DIRMED) pilote une autre opération routière dans le département du Gard. Il s'agit de l'aménagement de sécurité du giratoire RN580/A9, dit de Roquemaure, qui consiste à transformer le carrefour en T actuel en un carrefour giratoire à cinq branches.

L'objectif poursuivi est d'améliorer la sécurité des usagers du carrefour des routes RN 580 et RD 6580 avec la bretelle de sortie de l'échangeur n° 22 de Roquemaure sur l'A9, compte tenu de l'accroissement du trafic de poids lourds prévisible en direction des sites industriels du nord du Gard Rhodanien.

Afin de garantir la réalisation de cet aménagement, 1,25 M€ ont été inscrits au CPER 2015-2022. Le plan de financement a été complété en cours d'opération pour porter le montant total de l'opération à 2,05 M€ cofinancés par l'État à hauteur de 49,6%, la Région et le Conseil départemental du Gard se partageant à parts égales les 50,4% restants.

Les travaux ont débuté en octobre 2023, à la suite de la signature de l'arrêté d'autorisation environnementale le 10 août 2023. Ils devraient s'achever dans le courant du mois de juillet 2024.

Chiffres-clés

- 10 mois de travaux sous circulation
- 1000 heures au titre de la clause d'insertion sociale
- 3 entreprises et 5 sous-traitants
- 3 exploitants (Direction interdépartementale des routes Méditerranée, Conseil départemental du Gard et Autoroutes Sud de France)
- une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle et le suivi environnemental du chantier



CONTACTS PRESSE

Préfecture de la région Occitanie

Marie Latreille de Fozières: 05 34 45 36 17 — 06 45 89 72 16

Delphine Amilhau: 05 34 45 38 31 — 06 70 85 30 75

service-presse@occitanie.gouv.fr

DREAL Occitanie

Claire portet: 07 61 56 88 13

claire.portet@developpement-durable.gouv.fr

Région Occitanie

Toulouse: 05 61 33 53 49 — 05 61 53 52 75

Montpellier: 04 67 22 81 31

service.presse@laregion.fr

service.presse@presseoccitanie.fr

Conseil départemental du Gard

Samya Alaoui: 07 77 95 23 32 — samya.alaoui@gard.fr

Céline Boyer-Simone: 06 07 58 62 72 — celine.boyer-simone@gard.fr

Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

Jérôme Buiguès — j.buigues@gardrhodanien.fr

Laurent Savary — l.savary@gardrhodanien.fr

INAUGURATION DE LA DÉVIATION DE LA ROUTE NATIONALE 580 À LAUDUN-L'ARDOISE ET DU CARREFOUR GIRATOIRE DE ROQUEMAURE

Dossier de presse

